

16. Mai 1991

OFFICE FEDERAL DE L'INDUSTRIE
DES ARTS ET METIERS ET DU TRAVAIL

831.53.00- 032.276 -
2-dg/tm/vm

Berne, le 15 mai 1991

Note à Monsieur Jean-Pascal Delamuraz, Conseiller fédéral

Appréciation de la réunion du groupe sur la circulation des personnes (NG III) tenue le 14 mai 1991.

A la suite de la Conférence des Ministres du 13 courant, et compte tenu de ses résultats dans le domaine de la circulation des personnes (absence de consensus), la réunion jointe entre l'AELE et la Commission des Communautés du NG III a été annulée.

Au niveau informel, le représentant de la Commission, M. N. van der Pas (VdP), tout en montrant un nouveau "durcissement", a donné son appréciation de la situation:

- 1) La question des périodes transitoires étant essentiellement politique, elle devrait être résolue au niveau ministériel. N'étant pas en mesure de soumettre de nouvelles propositions aux pays de la CE, VdP déclare que le sujet ne devrait plus être traité au sein du NG III.
- 2) VdP est d'avis qu'étant donné le rejet du projet de la Commission soumis aux ministres le 13 (et qui prévoyait notamment une période transitoire de 7 ans pour le maintien des restrictions quantitatives et de 2 ans pour les restrictions qualitatives) il est fort probable que, sous la pression des pays-membres, la Commission durcisse encore le ton et réduise la durée des périodes transitoires.

- 2 -

Dans ces conditions, le NG III a décidé de ne plus débattre cette question.

Nous vous rappelons que selon le mandat du Conseil fédéral du 14 mars 1991, nous disposons des possibilités suivantes:

- 1) le délai transitoire général peut être réduit de 7 à 5 ans;
- 2) en ce qui concerne les améliorations qualitatives, des limites de temps n'ont pas été fixées.

Par conséquent et en résumé, le mandat nous laisse une marge de manoeuvre suffisamment large pour accepter certaines propositions de la CE. Cela n'implique pas pour autant qu'elles seraient automatiquement acceptées par l'opinion suisse au sens large. Nous allons prochainement vous faire parvenir notre évaluation des conséquences d'un plus large usage de notre marge de manoeuvre et vous soumettre des propositions de négociation en conséquence.



✓ Copie à:

- M. K. Hug, Directeur, OFIAMI
- M. F. Blankart, Secrétaire d'Etat, Directeur, OFAEE
- M. J. Kellenberger, Ambassadeur, Chef du bureau de l'intégration, OFAEE
- M. M.-A. Salamin, Chef de section, OFAEE
- M. B. Spinner, Ministre, Mission suisse auprès des Communautés européennes, Bruxelles